



LES PIEDS DANS L'EAU A PLOUNEOUR-TREZ

Séjour 5-7 ans du 8 au 9 juillet 2022

LE PROJET PEDAGOGIQUE DU SEJOUR « LES PIEDS DANS L'EAU A PLOUNEOUR-TREZ »

L'ORGANISATEUR

Ce séjour est proposé par le Centre de Loisirs de Lannilis, un service géré par la Ville de Lannilis.

LE PUBLIC ACCUEILLI

Le public accueilli concernera des enfants âgés de 5 à 7 ans. Pour des raisons pratiques, ce séjour accueillera un maximum de 16 enfants. Conformément à la législation en vigueur, seuls les enfants fréquentant habituellement le Centre de Loisirs de Lannilis pourront participer à ce séjour.

DATES DU SEJOUR

Ce séjour se déroulera du vendredi 8 au samedi 9 juillet 2022, soit 2 jours et 1 nuit.

LE CADRE GEOGRAPHIQUE

Le séjour se déroulera à Plounéour-Trez. Les enfants auront notamment l'occasion de découvrir les paysages lunaires de la superbe baie de Goulven.



L'HEBERGEMENT

Les enfants et l'équipe d'animation seront hébergés dans la maison de la baie de Plounéour-Trez, un établissement géré par Rêves de Mer. Ces locaux spacieux et fonctionnels accueillent toute l'année des colos et des classes de mer. Avec ses 18 chambres de 2 à 6 lits, l'établissement peut accueillir 70 personnes maximum. 3 salles d'activités, une salle de détente avec vue sur mer et une salle de restauration complètent l'équipement.

Pour en savoir davantage : <https://www.revesdemer.com/nos-etablissements/centre-dhebergement-la-maison-de-la-baie/>



LA RESTAURATION

La préparation des repas sera assurée par la cuisinière de la maison de la baie (pension complète). Les repas seront pris dans la salle de restauration de l'établissement.

❶ **Prévoir un pique-nique !** Le repas du midi du premier jour est à la charge de la famille.

LES DEPLACEMENTS

Tous les déplacements seront assurés en car (par une société de transports) ou en fourgon (par l'équipe d'animation).

❶ **Pas de co-voiturage !**

L'EMPLOI DU TEMPS

Le programme suivant est donné à titre indicatif et peut varier en fonction des souhaits des enfants, des conditions météo et des opportunités d'animation.

Vendredi 8 juillet 2022 :

- Rendez-vous à la maison de l'enfance à 9h (Les enfants peuvent être accueillis dès 7h30 si besoin par l'équipe du centre de loisirs).
- Départ vers 9h30, direction Plounéour-Trez en car ou en fourgon.
- Découverte de la maison de la baie et de ses environs.
- Pique-nique.
- Baignade dans la mer.
- Goûter.
- Douches.
- Repas du soir.
- Veillée et coucher.

Samedi 9 juillet 2022 :

- Réveil échelonné, petit déjeuner.
- Fabrication de cerfs-volants.
- Repas du midi.
- Envol des cerfs-volants et animation « découverte de la dune ».
- Goûter.
- Retour au centre de loisirs pour 18h.
- Accueil des familles entre 18h et 18h30.



Le temps de baignade est encadré par l'équipe d'animation sous la supervision de Morgan BELEC, directrice-adjointe du centre de loisirs et titulaire du diplôme de surveillance des baignades. La baignade est organisée selon la législation en vigueur avec un périmètre de sécurité et un taux d'encadrement adapté.

LE PROJET

Si tout au long de ce séjour, la **sécurité** (physique, morale, affective) et la **qualité dans les temps de vie collective** (repas, hébergement, activités proposées,...) seront les maîtres mots du projet de fonctionnement et au centre des préoccupations et des priorités, les buts du projet seront pour l'équipe pédagogique de :

- Permettre à chaque enfant de vivre un temps de vacances.
- Développer l'autonomie de l'enfant à partir de ses capacités actuelles tout en favorisant son épanouissement.
- Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité en permettant à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe
- Permettre la découverte d'un environnement.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Considérant qu'un séjour peut être un lieu d'expérimentation des modes de démocratie, mais aussi un lieu de participation pour les enfants favorisant l'acquisition d'autonomie, la mise en place de cette participation nécessitera un accompagnement de l'équipe pédagogique et des actions ou des moyens qui seront les suivants :

- L'implication dans la vie quotidienne et les tâches collectives sera l'affaire de tous. Vivre en collectivité, c'est apprendre à vivre avec les autres et pour les autres.
- Chaque jour en fin de journée, une réunion sera organisée avec l'ensemble des acteurs du séjour (les enfants et l'équipe pédagogique) pour faire un point de situation sur le déroulement du séjour et sur tous les aspects de la vie collective. Ce temps de rencontre sera pour l'équipe pédagogique, un outil de régulation du groupe et de prévention des conflits, voire de négociations. Pour les enfants, ce doit être un moment qui devra permettre à chacun d'exprimer un point de vue et qui devra favoriser la communication et l'information dans le groupe.

En favorisant le pouvoir de décision des enfants nous essayerons de lui permettre de décider de ses vacances avec les autres.

Considérant qu'un séjour doit respecter et prendre en compte les rythmes de vie des enfants en vacances, l'organisation, la gestion de la vie quotidienne, les activités proposées prendront en compte les attentes et les besoins de chacun sous couvert de certaines règles en matière d'hygiène et de santé.

- La répartition des temps respectifs d'activité et de repos. La prise en compte du rythme du public accueilli sera aussi l'une des préoccupations de l'équipe pédagogique pendant ce séjour. Des temps de sommeil suffisants seront proposés (réveil et/ou coucher échelonné qui s'accompagneront de petits déjeuners échelonnés, possibles temps calmes après le repas, sieste...). Offrir aux enfants des temps de récupération et leur permettre de « ne rien faire », c'est aussi répondre aux besoins et proposer aux enfants de vivre un vrai « temps de vacances ». Il convient de préciser que certains horaires seront fixés en fonction des activités.
- Le temps des repas. Le repas est un des temps forts de la vie en collectivité qui se devra d'être calme, convivial et où l'on pourra prendre son temps. Nous veillerons à respecter une notion d'équilibre alimentaire et d'hygiène (lavage des mains avant la préparation des repas, avant de passer à table...).
- L'alimentation. L'équipe pédagogique incitera les enfants à goûter à tout, sans jamais les forcer à finir ou à utiliser la privation comme moyen de sanction et veillera au partage et à l'alimentation de chacun.

Considérant qu'un séjour de vacances tend à favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité, les activités proposées prendront en compte, là aussi, les besoins et les attentes des enfants, l'environnement naturel ainsi que le respect des rythmes du public accueilli.

- Un planning souple. Le planning des activités pour ce séjour sera fixé dans les grandes lignes (activités nécessitant des intervenants spécialisés,...). Cependant, les activités proposées par l'équipe pédagogique seront d'une part adaptées au(x) public(s) (matériel, environnement,...) et d'autre part, s'appuieront sur les capacités et les connaissances de l'animateur proposant l'activité. En aucun cas, les activités proposées ne devront s'apparenter à de « l'activisme » ou de « l'occupationnel ». Celles-ci auront un but éducatif et devront s'attacher à favoriser la découverte.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

L'équipe d'encadrement envoie généralement des nouvelles aux familles une à trois fois maximum durant le séjour. Il s'agit d'emails groupés rapportant les événements majeurs de la vie du séjour. En cas de difficultés rencontrées avec un enfant, la famille reçoit des nouvelles personnalisées par email ou par téléphone.

LES RESSOURCES MATERIELLES

La mairie de Lannilis mettra à disposition de l'équipe d'animation tout le matériel nécessaire à la bonne marche du séjour. Tout l'équipement sanitaire, ludique et logistique est apporté sur le lieu de séjour par l'équipe d'animation.

Les familles sont chargées de prévoir tous les effets personnels des enfants. Une fiche « trousseau » est communiquée aux familles lors de l'inscription afin de faciliter la préparation du nécessaire.

① Les bijoux, consoles de jeux, téléphones portables ou objets de valeur sont interdits lors du séjour ! La mairie de Lannilis ne pourra être tenue responsable en cas de vol, de dégradation ou de perte.

① L'argent de poche n'est pas autorisé sur ce séjour 5-7 ans.

① Pas de bonbons ! Inutile d'apporter des bonbons ou autres friandises afin d'éviter les conflits dans le groupe d'enfants.

L'EQUIPE D'ANIMATION

L'encadrement de ce séjour sera assuré par :

- Ivan LUCAS, responsable de séjour et assistant sanitaire, qualifié BAFD, BEATEP et PSC1.
- Mélissa GOUDEAU, qualifiée BAFA et PSC1.
- Une animatrice qualifiée ou stagiaire BAFA.

Durant tout le séjour, l'équipe d'animation aura pour objectifs...

- D'assurer la sécurité physique de l'enfant durant toute la durée du séjour. Chaque animateur se devra de connaître le nombre d'enfant dont il a la responsabilité, d'être vigilant lors des déplacements pédestres et des activités, de connaître et de respecter la législation en vigueur.
- D'assurer la sécurité affective de l'enfant, par le biais d'un savoir être (par son langage et sa tenue). Dans un rôle de référent auprès des enfants, l'animateur se devra d'instituer les mêmes règles et d'avoir un discours commun et cohérent avec l'équipe. D'être à l'écoute des enfants, d'essayer de régler les conflits ou les différends.
- D'être attentive à la toilette quotidienne et au changement de linge des jeunes pendant la durée du séjour.
- D'être attentive à la propreté de l'hébergement et à son rangement.

L'organisation du travail dans l'équipe prendra en compte certains facteurs tels que les capacités et les compétences des animateurs, la définition des rôles et le degré de responsabilité de chacun. Ainsi, pour répondre au mieux au fonctionnement et aux contraintes du séjour, les tâches liées à la vie en collectivité seront réparties dans le temps entre les différents animateurs de l'équipe :

- L'équipe pédagogique sera responsable de la partie logistique et du matériel.
- Le responsable titulaire du PSC1 assurera le rôle d'assistante sanitaire. Il lui appartiendra de prendre connaissance des fiches sanitaires dès l'arrivée des enfants, d'informer et de veiller aux régimes alimentaires et des particularités

médicales, du suivi des traitements (en étroite collaboration avec responsable du séjour) et de tenir à jour les trousseaux à pharmacie et le registre où seront notés les soins donnés aux mineurs. Il y aura une consultation chez le médecin pour tous les cas dépassant ses compétences.

- La titulaire du Brevet de Surveillant de baignade sera responsable de la mise en place des conditions nécessaires à la baignade respectant les normes de sécurité de la DRJSCS.
- Chaque soir, l'équipe d'animation sera responsable du coucher.

L'ÉVALUATION DU PROJET

L'évaluation du projet se fera pendant et après le séjour et notamment :

- *Par l'observation des enfants sur le séjour par l'équipe pédagogique.* Sur l'implication et la participation de ceux-ci pendant les temps de vie quotidienne ou sur les activités proposées, mais aussi sur le déroulement du séjour et sur l'ambiance de celui-ci.
- *Par les temps de rencontres formels ou informels entre l'équipe pédagogique et les enfants pendant la durée du séjour de vacances.* Le temps de rencontre journalier permettra à chaque enfant, à tour de rôle, de s'exprimer sur les ressentis de sa journée, sur ce qu'il a fait ou qu'il souhaiterait faire,... Ce sera également un temps qui permettra de faire un point sur le déroulement du séjour (alimentation, hébergement,...).
- *Par les réunions entre l'équipe pédagogique, avant, pendant et après le séjour.* Les réunions d'avant séjour, permettront de préparer au mieux le séjour et les objectifs pédagogiques. Les réunions du soir pendant le séjour permettront à l'équipe de revenir sur les points et les demandes qui auront été suggérés par les enfants pendant le temps de rencontre journalier. Après, ce sera pour l'équipe un temps pour faire un bilan sur les aspects positifs et négatifs du séjour.

Au travers de l'analyse des informations collectées, les temps d'évaluation du projet auront deux buts :

- Permettre à l'équipe pédagogique de réguler, d'adapter et de modifier son action pendant le séjour.
- Permettre à l'organisateur, d'améliorer, de choisir des actions plus efficaces ou de modifier certaines démarches.

TARIFS

Pour les familles de Lannilis, Tréglonou et Kernilis, le tarif est déterminé en fonction du quotient familial :

Tarif selon le quotient familial				
< 650	651 à 754	755 à 1004	1005 à 1204	>= 1205
28.00 €	40.00 €	54.10 €	62.42 €	70.74 €

Pour les familles extérieures, le tarif est de 70.74 €.

Un service proposé par



Centre de Loisirs de Lannilis

Maison de l'enfance - St Sébastien 29870 LANNILIS

02.98.37.21.27. | centredeloisirs@lannilis.bzh | www.clsh-lannilis.com